



N° 17.../2024/MERS/UL/PRMP- CERME

Lomé, le 19 juin 2024

LETTRE D'AUTO-CERTIFICATION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE MARCHES

Je soussigné **Dr Yao BOKOVI**, Directeur du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), atteste par la présente que la procédure de passation des marchés ci-dessous énumérés sont conformes aux réglementations nationales qui régissent l'acquisition des biens, la réalisation de travaux et de services approuvés par la Banque mondiale.

ILD 4.3 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE ET DE RECHERCHE :

- Jalon 1. Préparation à la rénovation des infrastructures pédagogiques et de recherche
- Jalon 2. Travaux de rénovation des infrastructures pédagogiques et de recherche
- Jalon 3. Travaux de construction des infrastructures pédagogiques et de recherche
- Jalon 4. Recrutement de l'entreprise BTP et réalisation des travaux de fondation
- Jalon 5. Acquisition de matériels et équipements de laboratoires
Réalisation des travaux du bâtiment de CERME (Rez-de chaussée plus Fondation)
- Jalon 6. Finalisation des travaux de constructions (Locaux du CERME et installation des équipements).

N°	Libellé du marché	Méthode de passation	Etat d'avancement
1	Travaux de construction du bâtiment principal et des plateformes techniques du CERME (phase 1)	DAO	Le marché est approuvé le 31 juillet 2023 et l'ordre de service est notifié le 03 août 2023 pour un délai d'exécution de dix (10) mois. Un avenant administratif a été signé le 24 mai 2024 prorogeant le délai d'exécution de six (06) mois supplémentaires.

Le Directeur

Dr Yao BOKOVI

Ingénieur de Conception Génie Électrique
Maître de Conférences